Domaine Santé **Filière Technique en radiologie médicale**

Définition de la profession TRM 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.1102.F.22 **Degré d'études :** ☒ **Bachelor** ☐ **Master**

Année académique : 2023-2024 **Année d'études :** ☒ **1ère** ☐ **2ème** ☐ **3ème** **Crédits ECTS : 3**

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif

☐ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☒ **: Avoir validé au minimum 7 modules sur les 8 du semestre 1** ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis

☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :
Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).
Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1er février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☐ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales (PEC 2022 TRM)

- Ab1-Ab2-Ab3-Ab5-Ab7
- Bb2-Bb3
- Cb1-Cb3
- Db3
- Eb1-Eb2-Eb3-Eb4
- Fb2-Fb3-Fb4-Fb5
- Gb1-Gb2-Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

A la fin du cursus, l'enseignement permettra à l'étudiant de développer une posture professionnelle au travers des situations stimulant les processus d'apprentissage individuels et collectifs, par exemple par des dispositifs d'analyse des pratiques, de pratique réflexive et de gestion des connaissances afin de faciliter la construction des savoirs.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- **Les contenus d'apprentissage et les productions attendues sont décrits dans les syllabus respectifs.**

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève

47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60

info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Exigences de fréquentation :

- **Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.**
  Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.
- **Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.**
- **Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.**

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

A. Evaluations écrites.
B. Evaluations orales.
C. Autres

- Période : périodes de validation du 2e semestre, en principe semaine 25 (2024), ainsi qu'éventuellement en cours de semestre.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☒ Pas de remédiation

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans les syllabus respectifs.

8. Responsable de module

Responsable : Mme Al-Musibli Azal

Enseignants :

- Ils sont nommés dans les syllabus respectifs.

Descriptif validé le 5 septembre 2023 par : M. Barada

Responsable de la filière

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève

47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60

info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale